

**Offre 7 :****« La douane renforce son dialogue avec les entreprises »****Mesure 34****Soutenir les initiatives d'opérateurs économiques de nature à simplifier les relations avec la douane***Bureau Pilote : E3**Bureaux associés : E1 – E2 – SGC – BIC – MA2E***1. Indicateur de suivi**

	2016	2017	2018
Evolution du nombre de projets soutenus par la douane			

*Code couleur : En vert : augmentation / en orange : stagnation / en rouge : baisse***2. Description de la mesure**

Afin de consolider la relation partenariale avec les entreprises et de sécuriser les outils internes mis en place par les opérateurs, la douane collabore aux projets d'opérateurs économiques offrant de nouvelles simplifications pour les entreprises.

3. Éléments d'information**I) Le projet MANIOC**

Certifiée OEA « Simplifications douanières et Sécurité-sûreté » depuis décembre 2010, la société RENAULT a développé avec la société ALIS le projet MANIOC (Maintien d'Agrément Numérique et Interactif des Opérateurs Certifiés) qui permet un suivi attentif et régulier des procédures et du fonctionnement de la société. Il est surtout construit afin que le respect ou non aux exigences OEA soit bien visible et facilement et rapidement suivi/rectifiable par l'opérateur.

La DGDDI a participé à la construction de ce projet. Cette collaboration s'est concrétisée au cours des deux ans écoulés par plusieurs réunions et ateliers de travail.

Cet outil permet à la société RENAULT de pérenniser sa certification OEA et ainsi de positionner les questions douanières ainsi que celles propres à la sécurité-sûreté à un niveau stratégique.

Pour la DGDDI, cet outil offre une vision globale de la société favorable aux anticipation et optimisation du processus de gestion des audits de suivi.

À noter, que MANIOC a reçu la médaille d'argent des Trophées de la Sécurité 2015 dans la catégorie « Meilleur projet pour promouvoir la sûreté/sécurité et ses acteurs ».

L'outil MANIOC intègre désormais les nouvelles dispositions du Code des Douanes de l'Union. La DGDDI a donné son feu vert pour son lancement commercial le rendant disponible à tous les opérateurs.

II) Le pack routier sûreté-sécurité OEA-TLF

La DGDDI et la Fédération TLF (Union des Entreprises de Transport et de Logistique de France) ont mis en place en juillet 2013 une Convention de Partenariat, visant à engager différents travaux pour

faciliter le développement international des entreprises représentées par TLF.

Dans ce contexte, un programme pilote à destination des PME du transport et de la Logistique a été instauré à la fin de l'année 2013. Il vise à associer davantage les transporteurs et logisticiens à la demande de certification OEA, qui représentent un maillon important de la chaîne logistique internationale.

Aussi, le « pack parrainage OEA » est destiné à mettre en relation une entreprise « parrain » adhérente de TLF, certifiée OEA, et une ou plusieurs entreprises « filleules », formant ainsi un couple dans lequel la société bénéficie de l'expérience de son parrain, et voit alors sa démarche de certification OEA simplifiée et valorisée.

La collaboration de la douane s'est traduite par un suivi de l'expérimentation par le Bureau E3 pour le pack parrainage et le guide de bonnes pratiques. Les conclusions favorables rendues conduisent à une généralisation de ces outils.

L'apposition d'un logo, spécialement créé et traduisant l'idée d'un partenariat entre une société et l'administration a ainsi pu être réalisée pour ces projets, fruits d'une démarche de co-construction. Cette initiative à destination des PME et TPE intéresse la Commission européenne.



4. Actions à mettre en œuvre

- Création d'un logo dédié au partenariat avec la douane française, utilisable par les sociétés dès lors que le projet mené associe la douane ;
- Communication et suivi des projets ;
- Suivi de l'outil MANIOC : mise en service, commercialisation, candidature à d'autres prix ;
- Recherche de nouvelles initiatives à valoriser.